



**Formation continue
obligatoire**

**Déclarez
vos heures
de formation**

Aide-mémoire

*Régie
du bâtiment*

Québec 

Vous avez suivi une formation reconnue dans le cadre de la formation continue obligatoire? Voici la procédure pour déclarer vos heures de formation dans le dossier en ligne de l'entreprise.

Préparation et authentification

Avant de commencer, il est important que vous ayez en main :

- le **NEQ de l'entreprise** (numéro d'entreprise du Québec) pour laquelle vous êtes répondant ;
- le **code d'accès clicSÉQUR express** de l'entreprise pour laquelle vous êtes répondant ;
- dans certains cas, votre **attestation de participation** comportant un code QR.

clicSÉQUR express

Ce code d'accès est automatiquement **transmis par la poste** à chaque entreprise à la suite de son immatriculation au registre des entreprises ou de son inscription au fichier de la taxe de vente du Québec. Aucune inscription n'est requise.

S'il est introuvable, communiquez avec l'équipe de clicSÉQUR. **Attention !** Ne confondez pas **clicSÉQUR express** avec clicSÉQUR Citoyens ou clicSÉQUR Entreprises.

Vous êtes répondant pour plusieurs entreprises ? Vous n'avez besoin que d'un seul numéro clicSÉQUR express pour déclarer vos heures de formation. Complétez votre dossier dans le compte d'une seule entreprise : vos informations seront automatiquement mises à jour dans le compte des autres entreprises pour lesquelles vous êtes répondant.

Bien qu'il soit possible de déclarer des heures de formation à partir d'un téléphone intelligent ou d'une tablette, nous vous recommandons de le faire à partir d'un ordinateur.

Vous êtes prêt ? Rendez-vous sur le site Web de la Régie du bâtiment du Québec, à l'adresse www.rbq.gouv.qc.ca/dossier-formation-continue.

Déclaration

Accueil

Dans le formulaire de déclaration, rendez-vous sous **FORMATION**.

Deux situations sont alors possibles. Elles dépendent de votre formateur.

Si la formation que vous souhaitez déclarer :

1 A déjà été déclarée par le formateur

Sélectionnez

Confirmer

OU

2 N'apparaît pas dans les formations à confirmer

Sélectionnez

Déclarer

Vous devrez télécharger la preuve de participation qui vous aura été fournie par votre formateur (elle doit comporter un **code QR**).

Mon dossier de formation continue

[Déconnexion](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Construction 101 Inc.](#) > [Robert Gagné](#)

Déclarer une formation

Vous ne pouvez déclarer qu'une seule formation à la fois.

SAISIR LES INFORMATIONS

RÉPONDANT _____

Robert Gagné

PÉRIODE À DÉCLARER _____

Période en cours : 1er avril 2024 au 31 mars 2026 **?**

FORMATION _____

Vous devez confirmer que vous avez bien suivi les formations ci-dessous afin qu'elles soient ajoutées à votre dossier. La formation que vous souhaitez déclarer n'est pas dans cette liste? Sélectionnez « Autre formation » pour télécharger votre preuve de participation.

Formations à confirmer

Action	Titre de la formation	Date de participation
--------	-----------------------	-----------------------

1

Confirmer

CNB, Chapitre I : exigences du code en matière de séparation... 10/09/2024

Autre formation

2

Déclarer